

Réduire son ISF et son impôt sur le revenu

■ Les avantages fiscaux sont acquis à condition de conserver ses parts 8 ans (durée pouvant aller jusqu'à 10 ans) et en contrepartie d'un investissement dans des sociétés non cotées présentant un risque en capital.

■ Réduction immédiate d'ISF

En souscrivant au FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une réduction immédiate de votre ISF 2008 :

- **35 %** de votre souscription (soit 50% de la quote-part du FIP investie en PME éligibles), pour une réduction d'ISF maximum de 20 000 €.

■ Réduction d'impôt sur le revenu

En souscrivant au FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une réduction immédiate d'impôt sur vos revenus 2008 à hauteur de :

- **7,5 %** de votre souscription (soit 25% de la quote-part du FIP non investie en PME éligibles au quota ISF) pour une réduction d'IR maximum de 3 000 € pour une personne seule et de 6 000 € pour un couple.

Soit une réduction d'impôt totale de 42,5%.

■ Investir selon la réduction d'impôt recherchée, exemples pour un couple (hors prise en compte du droit d'entrée) :

Pour réduire votre ISF 2008 de :	Investissez dans le FIP OTC DUO 1 à hauteur de :	Vous bénéficiez également d'une réduction de votre impôt sur les revenus 2008 de :	Soit une réduction d'impôt totale de :
1 000 €	286 parts*	215 €	1 215 €
2 000 €	572 parts*	429 €	2 429 €
3 000 €	858 parts*	644 €	3 644 €
5 000 €	1 429 parts*	1 072 €	6 072 €
10 000 €	2 858 parts*	2 144 €	12 144 €
20 000 €	5 715 parts*	4 286 €	24 286 €

* 1 part = 10 € (hors droit d'entrée)

■ Exonération d'ISF

Pendant la durée de vie du FIP OTC DUO 1, votre investissement est exonéré d'ISF.

■ Exonération des plus-values

Au moment du rachat des parts du FIP OTC DUO 1, vous bénéficiez d'une exonération totale d'imposition des plus-values (hors prélèvements sociaux).